

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
J U S T I C E

SECRETARIAT GENERAL A LA FONC-
TION PUBLIQUE ET AU TRAVAIL

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

(/ISAS :

RECTIFICATIF N° 78/550 ^{DU 23 AOUT 1978} /MEJ.SGFPT.DFP/2103/2
au décret n° 78-330 du 29.4.1978 portant in-
tégration et nomination de Monsieur LONONGO
Edouard, Professeur de CEG contractuel dans
les cadres de la catégorie A, hiérarchie I
des Services Sociaux (Enseignement).-

-----ooOoo-----

LE DEUXIEME VICE PRESIDENT DU COMITE MILI-
TAIRE DU PARTI, PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT, MINISTRE DU PLAN.

A U L I E U D E :

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de
l'ancienneté pour compter du 4.10.1978 date de la rentrée scolaire
1977-1978 et du point de vue de la solde à compter de la date de sa
signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où
besoin sera.

D.B.

A I R E :

ARTICLE 2°.- Le présent décret qui prendra effet du point de vue de
l'ancienneté pour compter du 4.10.1977 date de la rentrée scolaire
1977-1978 et du point de vue de la solde à compter de la date de sa
signature, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où
besoin sera.

D.C.F.

Le reste sans changement.

BRAZZAVILLE, LE 23 AOUT 1978

Par le Deuxième Vice Président du
Comité Militaire du Parti, Premier
Ministre, Chef du Gouvernement,
Ministre du Plan,
Le Ministre de l'Education Nationale,

Antoine N D I N G A O B A.

Le Ministre du Travail et de
la Justice,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMM.-

Le Ministre des Finances,

Alphonse MOUISSOU-POUATI.-

Henri L O P E S.-

AMPLIATIONS :

JORPC	1	MEN	1
SGFPT.DFP	4	SGEN	2
DFP.BST	1	DPAA	2
D.B.	4	DOSSIER	3
D.C.F.	1	INTERESSE	1
		SGCN/BC	2